

seiller le ministre sur toutes matières rattachées à l'utilisation efficace et au développement des ressources en main-d'œuvre du Canada, y compris les immigrants et leur intégration à la vie canadienne.

Je me considère heureux de pouvoir compter—il en est ainsi de la haute direction du ministère—sur les judicieux conseils des Canadiens qui exercent leur action à l'extérieur du ministère. Cela facilitera l'élaboration d'un programme efficace, tendant toujours à sensibiliser la direction aux transformations incessantes qui surviennent dans les besoins en main-d'œuvre de notre pays.

Le projet de loi m'autorise à référer au Conseil tout sujet dont l'étude s'impose et le Conseil pourra, de sa propre initiative, exprimer ses vues sur les problèmes importants qu'il étudiera. Le bill prévoit la création de quatre commissions consultatives spécialisées qui se prononceront sur l'action du ministère dans les principaux domaines qui le préoccupent, notamment la formation professionnelle des adultes, l'intégration des immigrants à la vie canadienne, la coordination des services de réadaptation aux invalides et la recherche portant sur la main-d'œuvre et l'immigration.

On nommera en outre, de temps à autre, des commissions consultatives supplémentaires qui traiteront de sujets spécialisés relevant de la responsabilité du ministre.

[Traduction]

Les commissions consultatives auront chacune un président et au plus onze membres représentants des principaux groupements que ces programmes intéresseront. Les présidents des commissions consultatives spéciales feront aussi partie du Conseil consultatif, afin d'assurer la liaison entre les commissions spéciales et le Conseil.

Afin d'assurer qu'il soit tenu compte des questions spéciales dans le cadre de la politique en matière de main-d'œuvre et d'immigration, chaque commission consultative présentera ses conclusions au Conseil qui les transmettra au ministre avec toutes observations pertinentes. Le Conseil pourra, à sa discrétion, charger toute commission consultative d'étudier certaines questions et de faire connaître son avis.

Les comités régionaux actuels s'occupent des fonctions de la Division nationale de la main-d'œuvre de chacune des régions. De même, les comités consultatifs locaux s'occupent des fonctions des centres nationaux de la main-d'œuvre. Le bill prévoit le maintien en fonction de ces comités locaux et régionaux, chargés d'aviser et assister le ministère dans les fonctions de son service de la main-d'œuvre.

L'efficacité d'un organisme consultatif public dépend de la somme adéquate de soutien

professionnel et technique qu'il peut se procurer pour son travail. Mes fonctionnaires sont en train d'instituer une direction des commissions consultatives et des liaisons, dont une fonction importante consistera à assurer des services au Conseil consultatif et aux commissions consultatives spécialisées. Ils verront aussi à ce que toutes les divisions du ministère aident au travail du Conseil et des commissions et soient au courant de ce travail.

Il s'agit ici d'une mesure fort simple, mais elle aidera, je crois, aux administrateurs de programmes gouvernementaux à mieux profiter de la compétence des spécialistes de l'extérieur. Voilà qui revêt une importance spéciale pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui doit s'occuper si intimement des gens et de leurs problèmes. A présent, j'aimerais commenter quelques-unes des observations que certains députés ont faites hier.

[Français]

Monsieur l'Orateur, on a mentionné—je crois que c'est l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) ou celui de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—que sous le régime du nouveau programme de la formation de la main-d'œuvre, il y avait eu une diminution du nombre de travailleurs recyclés. Et l'on nous a fourni des données statistiques.

Afin que ces statistiques soient valables, je crois qu'il aurait fallu qu'on les compare à celles des années précédentes. Sans doute, l'honorable député de Greenwood et le député de Winnipeg-Nord se seraient aperçus qu'au cours de la période estivale, au cours de la période d'été, il y a toujours une décroissance du nombre de travailleurs qui suivent des cours. Et ceci pour deux raisons: d'abord parce que c'est l'été et, à ce moment-là, les provinces, bien souvent, ne donnent pas tous les cours comme elles le font pendant l'hiver et, ensuite, à cause de la situation de l'emploi, de l'embauchage.

Tout le monde sait qu'au Canada, surtout ces années-ci, l'embauchage pendant la période d'été est presque au maximum, surtout dans certaines régions comme celle de Toronto. Or, chaque fois que vous avez de l'emploi, c'est-à-dire chaque fois que le niveau de l'emploi atteint à peu près son maximum, il y a moins de travailleurs qui suivent des cours. Je puis assurer les honorables députés qu'en vertu du nouveau programme, non seulement il y aura—et j'espère que nous serons tous ici l'hiver prochain—autant de travailleurs qui suivront des cours, mais je suis convaincu qu'il y en aura beaucoup plus que l'an dernier.

• (3.50 p.m.)

Alors, l'explication est très simple, monsieur l'Orateur, et je ne crois pas qu'on puisse dé-